

a été donnée dans plusieurs journaux. Ces extraits sont toutefois intéressants à plus d'un titre et, en attendant que nous puissions pulser largement dans le rapport même des Commissaires, nous allons comme nos confrères, donner un aperçu des méthodes d'affaires de quelques compagnies et des résultats auxquels les ont conduites les dites méthodes.

Nous analyserons aujourd'hui le rapport concernant l'enquête sur la Royal Victoria Life:

Le rapport, après avoir constaté que les dépenses de la compagnie sont peu élevées en comparaison de celles de quelques compagnies plus jeunes et que personne ni aucun groupe de personnes ayant un intérêt commun ne contrôle la compagnie, fait remarquer que les directeurs contrôlent néanmoins les votes au moyen de procurations.

Le rapport indique la diminution croissante du capital; cette diminution en 1897 était de \$7,919, en 1905 elle avait atteint le chiffre de \$155,267.

Les commissaires sont d'avis, avec les termes du rapport de M. Blackadar en 1905, qu'avec un aussi fort montant de dépenses il eût dû y avoir un beaucoup plus fort volume d'affaires nouvelles, afin de produire une plus grande somme de primes de renouvellement dans les années suivantes, de manière à en finir graduellement avec la diminution du capital.

Le rapport indique l'octroi de bonus aux agents pour les affaires nouvelles apportées dans les quelques derniers mois de l'année et fait observer que de là vient sans doute le grand nombre de polices non mises en vigueur et de polices abandonnées. La compagnie paraît déjà payer des commissions substantielles aux agents, alors que les affaires de décembre lui coûtent approximativement 5 1/2 p. c. de plus. Les bureaux locaux établis par la compagnie sont décrits comme n'ayant aucune fonction sinon celle de parler en faveur de la compagnie.

Sous le titre placements, on trouve que des prêts à demande ont été faits sur actions à différents courtiers y compris MacDougall Bros., actionnaires de la compagnie et L. J. Forget et Cie dont l'Hon. L. J. Forget, l'un des associés, est un des directeurs et le vice-président de la compagnie Royal Victoria. "Ces transactions", dit le rapport, "sont en contravention de la section 38 de l'Acte des Clauses des Compagnies qui interdit de prêter aux actionnaires et qui fait partie intégrante de l'Acte d'incorporation. Quelques-uns de ces prêts ont été faits sur des titres non autorisés, l'administration faisant une distinction sous ce rapport entre les prêts et les achats, non parce que l'on croyait que l'Acte faisait une telle distinction mais parce que l'on pensait qu'il devrait la faire".

Les commissaires notent que les prêts sont faits aux courtiers sur certaines actions non autorisées, qui sont spécifiées, et que le montant prêté à demande a toujours été une forte proportion de l'actif de la compagnie, se montant parfois à la moitié de l'actif. "Vos commissaires ne trouvent pas d'après les témoignages qu'on ait toujours obtenu le taux d'intérêt le plus élevé sur ces prêts à demande, l'administration ayant trop compté sur les courtiers emprunteurs pour les renseignements relatifs aux taux courants".

Notre intention n'est pas de faire des commentaires sur chacune des compagnies en particulier, chaque fois que nous analyserons le rapport les concernant.

Quand nous aurons en mains le rapport complet, nous aurons à revenir sur maints détails de l'Administration de ces compagnies et nous tirerons des conclusions qui aideront nos lecteurs, nous l'espérons, à faire un choix judicieux des compagnies les plus désirables pour leur confier leurs assurances.

LA FOLIE DE LA SPECULATION

Dans notre précédent numéro, nous nous sommes évertués, en examinant la situation des banques, de trouver les causes qui avaient pu modifier aussi sensiblement le chiffre des dépôts en comptes courants qui, comme on le sait, ont diminué de \$21,500,000 dans le seul mois de janvier.

Nous avons rendu responsable d'une forte partie de cette diminution la folie de la spéculation qui s'est emparée du public dans certaines parties du pays à la suite des découvertes de mines d'argent dans quelques régions et notamment dans celle de Cobalt.

Nous ne nous étions malheureusement pas trompés. Nous en avons pour preuve un article du "Hardware and Metal"; cette revue tient, en effet, de commerçants en gros qu'un grand nombre de commerçants de détail de la province d'Ontario ont acheté des actions des Compagnies minières de Cobalt et qu'en conséquence ils sont gênés pour faire face à leurs échéances.

Notre confrère rappelle à ses lecteurs, comme nous l'avons fait maintes fois nous-mêmes, qu'ils doivent se tenir complètement à l'écart des spéculations sur valeurs minières et autres. La majeure partie des Compagnies qui se sont formées sous le prétexte d'exploiter des mines dans la région de Cobalt ne sont que des Compagnies d'émission de papier sans aucune valeur. Toutes les semaines c'est par dizaine que se forment de nouvelles compagnies dont le but unique est de vendre des actions sans avoir la moindre idée d'exploiter autre chose que la bourse de ceux qui leur apportent leur argent.

Encore une fois nous mettons nos lec-

teurs en garde contre les promesses alléchantes des prospectus, circulaires et annonces des compagnies minières en général. Dans le nombre, il se trouve quelques rares compagnies possédant réellement des mines pouvant être exploitées avec profit; elles sont vite connues; elles ont d'ailleurs généralement à leur tête un bureau de direction composé d'hommes d'affaires sérieux et responsables. Il est facile d'obtenir des renseignements assez exacts sur le compte de ces compagnies qui ne sont pas fondées simplement sur du vent.

Ceux qui ont des fonds à risquer sans compromettre leurs affaires ou leur situation et qui sont piqués de la tenture de la spéculation sur les mines, ont donc encore des facilités de ne pas trop exposer leur mise. Il leur faut faire un choix entre les compagnies qui font appel aux capitaux du public et se bien renseigner sur leur compte avant d'acheter un lot d'actions à quelque bas prix qu'elles soient émises.

Le mieux, quand on est dans le commerce, est de s'occuper exclusivement de son commerce et de laisser les mines aux mineurs et aux capitalistes qui en les exploitant, courent aussi bien les risques de perte que ceux de gain.

LES CAUSES DE LA PROSPERITE

C'est devenu chose banale que de parler de l'ère de prospérité que nous traversons, prospérité plus grande et de plus longue durée que tout ce qu'on aurait pu imaginer; mais ni les hommes d'affaires, ni les économistes n'ont encore pu expliquer d'une manière satisfaisante. Nous n'avons aucune règle certaine qui nous permette de préjuger l'avenir d'après cette prospérité.

Le travail et la propriété foncière, la population et le capital—voilà ce qui contribue à faire la richesse d'un pays. Une population de la bonne catégorie donne la valeur—c'est-à-dire fait la demande; l'épargne—c'est-à-dire le capital—permet au travail des entreprises qui, autrement, ne pourraient pas avoir lieu ou seraient exécutées beaucoup plus lentement. Il faut donc avoir la propriété foncière et le travail.

Tout cela semble simple et élémentaire, dit "World's Work". Cependant il y a eu des époques où nous avons eu des travailleurs inoccupés et où il y avait moins de propriété foncière pour chaque homme que maintenant; souvent nous avons eu du capital improductif, les capitalistes craignant de le risquer. Il faut donc qu'il y ait autre chose que le travail, le capital, la propriété foncière et la population pour produire une telle prospérité. Quelquefois nous appelons cette autre chose, et en l'appelant ainsi nous ne sommes pas loin de la véritable explication. Car qu'est-ce qui est